

Événements à venir

Samedi 18 mars 2017 :

- Bricol'école organise un bal du carnaval à la MJC à partir de 19 h. Pour tout renseignement et inscription, s'adresser aux membres de l'association (06.18.96.04.26 ou 06.30.64.23.69 ou 06.09.20.45.33)

Dimanche 30 avril 2017 :

- Le comité des fêtes organise son 14^{ème} vide grenier. Inscriptions en mairie

ELECTIONS :

- **Dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017** (si 2^{ème} tour) : élections présidentielles
- **Dimanche 11 et dimanche 18 juin 2017** (si 2^{ème} tour) : élections législatives

Cette année, les bureaux seront ouverts de 8 h jusqu'à **19 h 00**.

La refonte des listes électorales a été réalisée et tous les électeurs de la commune recevront une nouvelle carte électorale. Elles seront regroupées par famille dans une seule enveloppe et distribuées début avril. Les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte au 14 avril alors qu'elles sont régulièrement inscrites devront s'adresser en mairie avant le 1^{er} tour du scrutin présidentiel.

8 conseillers municipaux sont présents (3 pouvoirs ont été remis).

M. Lepage est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.

**Dans ce numéro**

Les délibérations

du 24/02/2017

Questions diverses

Les événements à venir

Délibérations**1. halle couverte – utilisation de la vaisselle :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer 2 € les pièces qui seront à remplacer au lieu de 1 €.

2. convention pour le déneigement des voies communales - hiver 2016-2017 :

Le conseil municipal renouvelle la convention avec un agriculteur de Saulxures-les-Vannes pour le déneigement au tarif horaire de 65 € HT.

3. Action aides habitat

La commune reconduit en lien avec la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois son action pour l'amélioration de l'habitat (façade, toiture, isolation ...).

Des aides d'un montant de 20 % (10 % commune, 10 % communauté de communes) peuvent être accordées sous conditions. Les dossiers sont à retirer en mairie avant le début des travaux.

4. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, la législation oblige la communauté de communes à organiser un débat quant aux orientations du PADD. Les communes doivent, auparavant, se positionner sur le contenu de ce projet. Ce dernier a donc été présenté aux conseillers qui en ont débattu et en ont pris acte.



5. Paiement de factures d'investissement avant le vote du budget

Le conseil autorise le Maire à régler des factures en section d'investissement avant le vote du budget primitif ; les dépenses concernent l'acquisition de compteurs d'eau et de nouveaux branchements d'alimentation en eau potable.

6. Remboursement par les particuliers des compteurs d'eau gelés

Lors des fortes gelées de janvier dernier, des compteurs d'eau ont été détériorés et ont dû être changés. Conformément au règlement de distribution d'eau potable, ce changement est à la charge de l'abonné. Le conseil autorise le maire à établir les titres de recette correspondants.

7. Approbation des comptes de gestion 2016 du receveur municipal et vote des comptes administratifs

- Lotissement : le dernier lot a été vendu et les dernières écritures comptables ont été passées en 2016. Aucun budget ne sera établi en 2017.
- Eau : excédent en section de fonctionnement (SF) de 10.196,27 € et déficit en section d'investissement (SI) de 399,05 €.
- Commune : excédent en SF de 108.268,83 € et excédent en SI de 93.682,10 €.

L'affectation de ces résultats se fera sur les budgets primitifs 2017.

8. Office National des Forêts – programme d'actions pour 2017

Le programme proposé par l'ONF est accepté par les conseillers. Il concerne l'ouverture de cloisonnements sylvicoles dans les parcelles 9 à 11 et 17 et l'entretien de lisières.

Questions diverses :

Le débardage par cheval est envisagé pour l'exploitation de la parcelle 30. Des journées pédagogiques et la présentation de l'activité de débardage à cheval pourraient être organisées à cette occasion.

Informations diverses

Concours des maisons décorées organisé par Bricol'Ecole à Noël 2016 :

BRICOL'ECOLE remercie les dix participants au concours des maisons décorées ainsi que les dons faits par des sympathisants à notre association.

Ce nouvel événement a enchanté les enfants qui se sont empressés de poser des questions aux personnes ayant pris part à cette nouvelle manifestation.

Lors de la visite des illuminations du village nous étions une quinzaine de personnes pour l'évaluation des décors.

Le jury, avec participation de 2 enfants (Jade élève de CE1 et Arthur élève de CE2), ont déclaré officiellement gagnants :

Mr et Mme LOUREIRO, domiciliés rue du stade et Mme Marie-Aline CHRISTOPHE et M. Guy PIEKAREK, domiciliés rue Pasteur.

Les lots se composaient d'un ours lumineux à LED pour extérieur.

Nous renouvellerons cet événement en fin d'année et espérons avoir davantage de participants.

Rappel aux propriétaires de chiens :

Les entrées du village ainsi que le parvis de l'Eglise, les parkings et emplacement communaux ne sont pas destinés à recevoir les déjections canines. Par civisme, celles-ci devraient être ramassées par les maîtres afin d'éviter d'avoir une mauvaise réputation quant à la propreté de notre village. En cas de non-respect, des sanctions pourront être prises envers les propriétaires concernés.

Mégots de cigarettes :

Ils sont de plus en plus nombreux dans la rue et aux abords des bâtiments communaux. Des cendriers sont pourtant à disposition devant la mairie, les écoles et la MJC...

Le cendrier de poche peut aussi être la solution afin d'éviter de jeter vos mégots dans la rue. Sachez qu'il faut environ 12 ans pour qu'un mégot se dégrade. Merci de respecter la nature.